

A Halifax, des arrangements spéciaux ont été faits avec les administrateurs de l'hôpital général Victoria, en vertu desquels la somme de 90 centins par jour est accordée pour couvrir les frais de pension et le traitement des marins malades. La somme payée aux administrateurs de l'hôpital pour la pension et le traitement médical des marins malades, a été de \$5,409.30; 378 marins ont été admis, pour lesquels ils ont demandé le paiement de 7,334 jours de traitement.

A Lunenburg, 28 marins ont été admis et ont reçu des soins pendant 572 jours; les frais d'entretien de l'hôpital ont été de \$759.02.

A Pictou, 19 marins ont été admis à l'hôpital et ont reçu des soins pendant 355 jours; la somme payée pour frais d'entretien de l'hôpital a été de \$570.83.

A Sydney, 68 marins ont reçu des soins médicaux pendant un nombre total de 735 jours, et les sommes dépensées pour l'entretien de l'hôpital ont été de \$737.74.

A la Pointe-Tupper, 10 marins ont été admis à l'hôpital et y ont reçu des soins médicaux pendant 71 jours, et la somme dépensée pour l'entretien de l'hôpital a été de \$245.83.

Dans la province de l'Île du Prince-Edouard, les dépenses faites pour les marins malades, invalides et sans ressources, durant le dernier exercice, se sont élevées à \$1,877.69; et les recettes à \$460.54.

Les marins malades sont traités aux hôpitaux de Charlottetown et de l'Île du Prince-Edouard en vertu d'un arrangement fait avec les administrateurs de ces institutions aux mêmes conditions que dans les hôpitaux publics des autres ports du Canada.

A l'hôpital de Charlottetown 36 marins ont été admis et y ont été traités pendant 1,314 jours. La somme de \$1,182.60 a été payée aux administrateurs pour l'exercice clos le 30 juin.

L'hôpital de l'Île du Prince-Edouard a reçu 12 marins malades et les a traités pendant 372 jours, et a reçu \$334.80 pour soins du médecin et pension.

Dans la Colombie-Britannique la somme de \$3,904.38 a été dépensée pour les marins malades, tandis que les recettes provenant des perceptions de droits se sont élevées à \$7,215.88.

A l'hôpital de marine de Victoria le médecin-surintendant reçoit \$300 par année et le gardien \$500, outre \$5 par semaine pour pension et soins donnés à chaque malade. Le gardien fournit, à ses frais, le combustible, l'éclairage, la literie, etc.

Le nombre de marins admis à l'hôpital pendant la dernière année a été de 106, le nombre total de jours pendant lesquels ils ont reçu des soins s'est chiffré par 799, et la somme dépensée a été de \$2,075.36.

Dans les ports de la province de Québec, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de la Colombie-Britannique et de l'Île du Prince-Edouard, où il n'y a pas d'hôpitaux de marine, les marins malades sont confiés aux soins des percepteurs de douanes, si les navires auxquels ils appartiennent paient des droits suivant la loi. Le 7 février 1891, une circulaire a été adressée aux percepteurs des douanes, à l'effet que les marins malades peuvent être traités dans le port où leur navire arrive, en attendant plus ample législation, pourvu que les droits aient été préalablement acquittés à un port quelconque.

Dans le cours du dernier exercice, une somme de \$2,666.13 a été dépensée pour des marins naufragés et dénués de ressources, sous l'empire des dispositions de l'Acte concernant les marins malades et sans ressources. Sur cette somme, \$1,278.63 ont été payés au gouvernement impérial pour le rembourser des frais faits par lui pour des marins canadiens naufragés et sans ressources dans les ports étrangers.